

Sujet JUIN 2006

Vous venez d'être embauché au service Prévention et Sécurité de la Ville de Champigny en tant qu'agent local de médiation.

Vous prenez connaissance du contrat de ville (document 1).

Affecté au Point Rencontre Information Jeunesse (Prij) du quartier des Mordacs., vous y commencez votre semaine.

L'après-midi, vous assistez à une bagarre entre deux préadolescents. Il semble que l'un deux n'accepte pas la présence de l'autre qui viendrait du quartier du Bois l'Abbé. D'autres jeunes l'encouragent. Vous intervenez avec un collègue animateur.

Questions :

Lire attentivement les questions et répondre par des phrases simples (ne pas dépasser une demi page).

Après lecture de la situation et des documents 1 et 2 :

- A-** Identifier le problème rencontré.

- B-** Expliquez votre intervention dans un ordre logique en tenant compte des priorités et de la présence de votre collègue.

- C-** Classer les signataires (fonction ou mandat) du contrat de ville selon qu'ils sont :
 - Représentant(s) de l'Etat
 - Représentants des différentes collectivités territoriales (à préciser)
 - Représentant(s) des bailleurs sociaux
 - Représentant(s) d'institution

- D-** Illustrer par deux exemples d'action les objectifs du contrat de ville suivants :
 - Porter une attention particulière à la jeunesse
 - Contribuer à consolider le lien social et développer les solidarités
 - Favoriser la sécurité et la prévention

- E-** Le problème que vous avez eu à régler vous préoccupe. Après discussion avec vos collègues des Prij et votre responsable, vous décidez d'organiser une rencontre de football entre les différents quartiers de la ville (Bois L'Abbé, Les 4 Cités, Mordacs, Plateau).
 1. Justifier que ce projet rentre dans le cadre du contrat de ville
 2. Enoncer les différentes étapes pour réaliser ce projet

Barème	
A- 2 point	D- 6 points
B- 3 points	E.1 - 1 point E.2 - 4 points
C- 4 points	

CAP spécialité : Agent de Prévention et de médiation Code spécialité : 34 002	Durée 2h00	Session juin 2006
Epreuve : EP3 – Communication organisation	Coefficient 5	Folio 1 / 5

CONVENTION CADRE
DU CONTRAT DE VILLE
DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE

Document 1

(2000-2006)
Juillet 2000

Les partenaires suivants approuvent la convention cadre du contrat de ville de Champigny-sur-Marne pour la période 2000-2006 :

Le Préfet du Val de Marne Monsieur IDRAC

Le Président du Conseil Général du Val de Marne Monsieur GERMA

Le Directeur du Fonds d'Action Sociale Monsieur ROUSSELLE

Le Président de la Caisse d'Allocations Familiales du Val de Marne Monsieur ROUSSEAU

Le Directeur Général de l'OPAC de Paris Monsieur LAFFOUCRIERE

Le Directeur de la SA Immobilière 3F Monsieur DURAND

Le Directeur Général de la SA d'HLM La Campinoise d'Habitation Monsieur HUET

Le Maire de Champigny-sur-Marne Conseiller Général du Val de Marne Monsieur BARGERO

Le Président du Conseil Régional Ile-de-France Monsieur HUCHON

La Directrice de la Caisse d'Allocations Familiales du Val de Marne Madame COTTET-PLANTAVID

Le Directeur Général de l'OPAC du Val de Marne Monsieur DUBOIS

Le Vice-Président de l'OPHLM de Champigny-sur-Marne Monsieur LAGNEAU

Le Directeur de l'Exploitation de Toit et Joie Monsieur DASTARAC

La Responsable de l'Agence de Paris pour SCIC Gestion Habitat Ile-de-France Madame DUMESNIL

CHAPITRE I (extraits)
Les objectifs généraux du contrat de ville

La politique de développement territorial menée à Champigny répond à un objectif fort de cohésion sociale et urbaine. En effet, la ville est confrontée à un processus de marginalisation de certains de ses territoires et des populations qui y résident, qu'il s'agit d'enrayer en réinsérant ces territoires dans le fonctionnement global de la ville, et au-delà, de l'agglomération. Ce projet global de développement urbain de la ville se décline selon des objectifs qui s'inscrivent dans différents dispositifs (contrat de plan, contrat de ville, PDU...), et ont vocation à être mis en oeuvre à différentes échelles (agglomération, ville, quartier). Ils requièrent en outre l'implication de l'État, de la Région et du Département, ainsi que la mise en place de réflexions intercommunales.

I. le développement territorial

1. Ancrer la ville dans son agglomération [...]
2. Ancrer les quartiers dans la ville [...]

II. Le développement solidaire

Être citoyen suppose une égalité de tous face au droit et une égalité de traitement. Or, une partie de la population n'accède pas ou difficilement aux droits fondamentaux que sont les droits sociaux, le logement, la qualité des conditions de vie, la formation et le travail, la sécurité, la santé. Il est impératif de travailler à créer les conditions d'une égalité des chances pour permettre à chacun de trouver sa place dans la société.

Être citoyen, c'est aussi oser et pouvoir contribuer à construire un projet de société. Or, les difficultés sociales et quotidiennes réduisent les possibilités d'intervenir dans la vie sociale, économique et politique à tous les niveaux et à choisir son parcours individuel en termes de logement, de scolarité ou de métier. Le développement territorial ne doit pas être pensé pour les habitants mais avec eux, afin de contribuer à ce que chacun puisse être acteur.

Cette ambition traverse tous les domaines. L'action municipale comme celle de nos partenaires y contribue déjà. Notre volonté est qu'elle ait les moyens d'y contribuer encore d'avantage.

1. Contribuer à établir les conditions de l'égalité des chances

- ☞ Favoriser l'accès à l'emploi, à la formation et à l'insertion professionnelle
- ☞ Favoriser une gestion urbaine de proximité de qualité
- ☞ Favoriser la sécurité et la prévention

La sécurité et le sentiment d'être en sécurité font partie intégrante de bonnes conditions de vie et de l'égalité entre les habitants. Ils sont indispensables à la vie en collectivité.

La prévention est un objectif majeur de la Ville depuis plusieurs années. Les structures de loisirs, les structures d'éducation et les structures de prévention sont nombreuses dans les quartiers d'habitat social. Les taux de criminalité et de délinquance juvénile nettement inférieurs à la moyenne départementale en montrent les effets positifs.

[...]

La population de ces quartiers exprime son sentiment d'insécurité face à la délinquance, aux incivilités et aux conflits opposant les jeunes entre quartiers et villes voisines. [...] Cette situation a des conséquences dommageables sur l'attractivité de ces quartiers et la valeur du patrimoine des bailleurs et des commerçants.

[...]

- ☞ Favoriser l'accès aux services et équipements publics
- ☞ Favoriser l'insertion sociale et l'accès aux soins
- ☞ Favoriser l'insertion par le logement
- ☞ Contribuer à consolider le lien social et développer les solidarités

[...]

Pour consolider le lien social et développer les solidarités, nous nous engageons et nous mobilisons avec les partenaires .

- **consolider le lien social et les solidarités entre générations**, en expérimentant des actions de soutien à la fonction parentale, en envisageant la création d'un lieu parents/enfants
- **soutenir les projets de médiation scolaire qui renforcent le lien entre parents, enseignants et enfants et valorisent les parents dans leur fonction de premiers éducateurs, notamment auprès des populations d'origine étrangère**
- **de manière générale, inventorier et soutenir les actions de médiation entre familles et entre familles et institutions**
- **consolider le lien social et les solidarités entre quartiers** en développant les rencontres festives, culturelles, sportives ou éducatives entre les quartiers
- **consolider le lien social et les solidarités entre nationalités** par des initiatives valorisant la richesse culturelle des différentes origines de la population et soutenir les associations de populations d'origine étrangère qui agissent en ce sens

☞ Porter une attention particulière à la jeunesse

La question de l'égalité des chances est particulièrement prégnante pour les jeunes car ils sont à une étape primordiale de construction de leur projet de vie en termes de parcours individuel et d'insertion dans la société.

De longue date, la jeunesse constitue une priorité sur Champigny. Le service municipal de la jeunesse est très présent dans les quartiers d'habitat social avec pour mission d'accompagner les 15-25 ans dans leur recherche d'emploi et leur insertion sociale. Dans la même logique, l'antenne campinoise de la Mission Locale Intercommunale est implantée au coeur du Bois L'Abbé.

La ville et les associations contribuent plus directement à leur insertion professionnelle en créant des emplois jeunes. Un effort particulier est mené en termes de prévention en direction des préadolescents qui se concrétise, entre autres, par la présence de structures d'accueil dans les quartiers Bois L'Abbé, Mordacs, 4 Cités et Plateau. Afin de développer les échanges entre jeunes de différents quartiers et de leur donner accès aux nouvelles technologies, un Point Information Jeunesse doté d'un atelier multimédia existe désormais en centre ville. Enfin, la commission extra-municipale de la jeunesse favorise leur participation et leur implication citoyenne.

Les évolutions récentes montrent la nécessité de poursuivre et de diversifier cette politique. [...]

Pour porter une attention particulière à la jeunesse, nous nous engageons et nous mobilisons avec les partenaires sur les objectifs suivants :

- **renforcer le partenariat avec la communauté scolaire et l'Éducation Nationale, éventuellement dans le cadre d'un Contrat Éducatif Local**
- **poursuivre les efforts particuliers en direction des préadolescents**
- **mettre en synergie les différents partenaires oeuvrant dans le domaine de l'insertion**
- **rechercher l'implication des familles**
- **travailler au brassage social (par exemple les classes de ville)**
- **renforcer la composante culturelle de l'action du service municipal de la jeunesse**
- **mettre en place une stratégie d'intervention pour favoriser l'accès des jeunes aux services de santé, en partenariat avec les centres municipaux de la santé et les associations de prévention**
- **donner un nouvel élan à la concertation avec les jeunes**

2. Permettre aux habitants d'être acteurs de leur parcours individuel et de la vie de la cité

[...]

EDUCATION ET JEUNESSE

Point Rencontre Informations Jeunesse

Prij, vous avez dit Prij ?

Les **Points Rencontre Information Jeunesse** s'adressent aux campinois, adolescents ou jeunes adultes de 15 à 25 ans.

Pour les 15-18 ans : nombreuses activités socio-éducatives, soirées, sorties à la mer, mini-séjours en France et à l'étranger, vacances.

Pour les 18-25 ans (en matinée) : orientation, recherche de formations ou d'emplois. Ordinateurs, téléphone, journaux et fax sont à disposition.

Jeunes et animateurs organisent toute l'année des activités.

Hiver comme été :

activités sportives (football, hip-hop...), culturelles, techniques (vidéo, photo, informatique), séjours à thème (ski, moto-cross, char à voile, en France ou à l'étranger...).

Les jeunes participent et organisent également aux **initiatives menées par la ville** : Fête de la ville ou fête des quartiers, Talent des Génies urbains, Festival des Arts Martiaux, Journée de la Solidarité, festival de l'Oh...

Accueil, Animation, Information, Orientation : **4 espaces à votre service !**

Accueil

Les Prijs sont un lieu d'accueil dans les quartiers.

Ils sont ouverts du lundi au vendredi :

Lundi de 9h à 12h et de 16h à 18h30

Jeudi : de 9h à 12h

Mardi : de 9h à 12h

Vendredi : de 15h à 18h30

Mercredi : de 9h à 12h et de 14h à 18h30

Pendant les vacances les Prij sont ouverts du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 16h à 19h.

Animation

C'est le point de départ pour des activités au quotidien.

Loisirs mais aussi activités socio-culturelles, tout est question de dosage !

Une seule logique, prendre en compte les besoins et les envies des jeunes, développer savoir et savoir faire, favoriser des valeurs essentielles comme le respect, la tolérance.

Le Prij, ce sont des jeunes qui ont des idées et envie de les concrétiser, alors, au boulot !

Information

On vient pour se renseigner : sur la vie à Champigny, ses structures et infrastructures, la santé, le logement, les loisirs (sports, vacances, voyages)...

Orientation- recherche-emploi

Les Prijs travaillent en partenariat avec la Mission locale, l'Agence Nationale Pour l'Emploi, l'Espace jeunes et divers organismes de formation.

A votre disposition : journaux, photocopieuses, téléphone, minitel, internet,...

Les animateurs vous accompagnent et vous guident dans la rédaction de curriculum vitae et de lettres de motivation.

Ils vous orientent vers les services et organismes adéquats.

En cas de doutes ou d'interrogations, les Prijs vous aident dans vos démarches d'inscription scolaires ou universitaires, dans la recherche de stages....

Les **Prijs participent au dispositif SOS Rentrée**, aux chèques " mobilité ", à l'opération " Bus de l'Emploi et de l'Alternance ", organisent les " journées info-jeunes ".

Bref, tout pour vous aider à entrer dans la vie professionnelle.

De la suite dans les idées...

Le Prij, c'est aussi un coup de pouce pour les projets.

Un projet en cours d'élaboration ou seulement à l'état de réflexion ?

Envie de le concrétiser ?

Projet " loisirs " ou projet " solidarité ", projet " vacances " ou encore projet " fêtes ", à chacun ses envies, à chacun ses désirs.

L'équipe d'animation des Prijs est là pour vous aider et vous accompagner dans vos démarches.

Deux conditions : avoir entre 18 et 25 ans et être campinois.